

SST-024 : Utilisation d'équipements pour la défense contre les prédateurs sauvages

Préambule

La sécurité au travail est une préoccupation majeure dans tous les secteurs d'activité, y compris celui de la protection contre les prédateurs sauvages. L'utilisation d'équipements de défense tels que des dispositifs sonores, lumineux, pyrotechniques, etc., est souvent nécessaire pour minimiser les risques liés à la présence de ces animaux dans les zones de travail.

Cependant, il est important de rappeler que l'utilisation de ces équipements doit être effectuée dans le respect des règles de santé et sécurité au travail. En effet, ces dispositifs peuvent présenter des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs si leur utilisation n'est pas adéquate.

Cette procédure a pour but de fournir des directives claires et précises pour l'utilisation sûre et efficace des équipements de défense contre les prédateurs sauvages dans le cadre des activités de travail. Les employés doivent suivre cette procédure pour garantir leur propre sécurité ainsi que celle de leurs collègues.

Nous encourageons tous les employés à faire preuve de vigilance et à signaler toute situation qui pourrait présenter un danger pour leur sécurité ou celle des autres.

Responsabilités

Direction

La direction a la responsabilité de fournir un environnement de travail sûr et sain pour ses employés. Elle doit mettre en place des procédures claires pour l'utilisation des équipements de défense et s'assurer que les employés sont formés pour les utiliser en toute sécurité. La direction doit également mettre à disposition des équipements appropriés et en bon état de fonctionnement pour minimiser les risques pour les travailleurs. Enfin, elle doit surveiller et évaluer régulièrement les pratiques en place pour garantir l'efficacité des mesures de prévention et correction des dangers.

Employés et sous-traitants

Les employés et sous-traitants ont la responsabilité de suivre les procédures établies pour l'utilisation des équipements de défense contre les prédateurs sauvages et de les utiliser de manière sûre et appropriée. Ils doivent participer aux formations et suivre les instructions de la direction en matière de santé et sécurité au travail. Les employés et sous-traitants doivent également signaler toute situation qui pourrait présenter un danger pour leur sécurité ou celle des autres. Enfin, ils doivent prendre soin de l'équipement et le signaler à la direction si des défauts ou des problèmes sont constatés.

Contrôle des risques

Contrôles techniques

Dans l'objectif de minimiser les risques, voici les contrôles techniques effectués :

- Inspection régulière, notamment avant l'envoi et au retour pour s'assurer du bon état de fonctionnement des équipements. Ces inspections sont généralement visuelles;
- Entretien préventif : Lorsqu'un équipement nécessite un entretien, ce dernier sera effectué selon les directives du fabricant;
- Calibrage : Lorsqu'un équipement nécessite un calibrage ou des tests, ces derniers seront effectués adéquatement;
- Utilisation des équipements de protection individuels;
- Transport des équipements dans des contenants homologués ou prévus à cette fin;

Contrôles administratifs

Dans l'objectif de minimiser les risques, voici les contrôles administratifs mis en place :

- ✓ Mise en place de procédures de travail;
- ✓ Identification et évaluation des risques associés à chaque équipement;
- ✓ Autorisation d'utilisation seulement octroyée aux usagers ayant reçu la formation adéquate et possédant les compétences/connaissances. L'utilisation doit également être effectuée dans le contexte autorisé;
- ✓ Formations obligatoires et/ou complémentaires;
- ✓ Les incidents sont répertoriés et des mesures correctives sont prises au besoin;



FICHE TECHNIQUE SST

Équipements de protection

- Fusée routière/maritime (inflammable)
 - Lunette de protection
 - Gants de protection ignifugés ou en tissus avec caractéristiques ignifuges
- Cartouche anti-ours (sonore)
 - Lunette de protection
 - Moins de 15 m (50 pi) : Coquilles de protection auditive + bouchons
 - Plus de 15 m (50 pi) : Bouchons
- Cartouche anti-ours (inflammable et sonore)
 - Moins de 15 m (50 pi) : Coquilles de protection auditive + bouchons + lunette de protection
 - Plus de 15 m (50 pi) : Bouchons
- Répulsif contre les animaux/ours (liquide)
 - Lunette de protection
 - Gants médicaux

Exigences générales

Entretien

Aucun des appareils utilisés chez SIRIUSMEDx nécessitent un entretien préventif.

Utilisation des fusées routières ou maritimes

Il est recommandé d'effectuer l'utilisation des fusées routières ou maritimes dos ou vent ou à l'abri du vent. Cet équipement est hautement inflammable et peut facilement causer des brûlures et lésions graves. Idéalement, procéder à l'allumage vers le bas du corps, à une bonne distance du visage. Le mouvement doit être vers l'extérieur.

Le transport des fusées doit être effectué dans un contenant minimisant les risques d'inflammabilité ou d'ignition et tenu loin des flammes nues ou source d'ignition ou de chaleur.

Les déchets doivent être disposés conformément aux lois et règlements en vigueur.



FICHE TECHNIQUE SST

Cartouche anti-ours (sonore)

Lors de l'utilisation des cartouche anti-ours qui ne produisent que du son via une explosion imitant une détonation de fusil de chasse, les utilisateurs doivent revêtir les équipements de protection individuels adéquat. Lors de l'utilisation, la capsule explosive sera projetée sur une distance pouvant aller jusqu'à 38 mètres (125 pieds). Il est donc primordial de s'assurer qu'aucun obstacle (incluant véhicule et individus) se situe entre l'utilisateur et la trajectoire, tout en s'assurant d'un espace suffisant derrière cette trajectoire. En présence de vent, la distance peut également être influencée (jamais faire face au vent).

Ces cartouches sont hautement inflammables et doivent être conservés dans un endroit étanche et à l'abri de toute flamme/source d'ignition. Il en va de même pour le transport qui doit être effectué dans un contenant adéquat.

Cette détonation lorsqu'utilisée à des fins de démonstration, est considérée comme une explosion pouvant s'apparentée à l'usage d'une arme à feu et dans la majorité des règlements municipaux au Québec, il est interdit de faire l'usage de tel équipement en milieu urbain. Vous devez obligatoirement contacter le service de police ou votre municipalité pour obtenir l'utilisation d'usage si tel est le cas.

Cartouche anti-ours (inflammable et sonore)

Lors de l'utilisation des cartouche anti-ours produisant du son et un signal de couleur via une explosion (à la manière d'un feu d'artifice), les utilisateurs doivent revêtir les équipements de protection individuels adéquat. Lors de l'utilisation, la capsule explosive sera projetée sur une distance pouvant aller jusqu'à 45 mètres (148 pieds). Il est donc primordial de s'assurer qu'aucun obstacle (incluant véhicule et individus) se situe entre l'utilisateur et la trajectoire, tout en s'assurant d'un espace suffisant derrière cette trajectoire. En présence de vent, la distance peut également être influencée (jamais faire face au vent). Il est important de noter que ce type de projectile (signal de détresse) doit être dirigé vers le ciel, jamais de façon horizontale.

Ces cartouches sont hautement inflammables et doivent être conservés dans un endroit étanche et à l'abri de toute flamme/source d'ignition. Il en va de même pour le transport qui doit être effectué dans un contenant adéquat.

Cette détonation lorsqu'utilisée à des fins de démonstration, est considérée comme une explosion pouvant s'apparentée à une pièce pyrotechnique et dans la majorité des règlements municipaux au Québec, il est interdit de faire l'usage de tel équipement sans permis particulier. Vous devez obligatoirement contacter votre municipalité pour obtenir l'utilisation d'usage si tel est le cas.



FICHE TECHNIQUE SST

Également, il est important de noter que le tison du projectile descendra du ciel et pourrait tomber sur un individu, un bâtiment ou un véhicule...ou encore dans la forêt. Par temps sec, il est vivement déconseillé d'utiliser ce type d'équipement pouvant occasionner un incendie. L'utilisateur doit également respecter les interdictions de feu.

Répulsif contre les animaux/ours (liquide)

Lors de l'utilisation du répulsif contre les animaux/ours, les utilisateurs doivent revêtir les équipements de protection individuels adéquats. Avant toute utilisation, il est important de lire attentivement les instructions et de vérifier la date d'expiration. L'utilisation de répulsif contre les animaux/ours peut être dangereuse pour l'utilisateur et les personnes avoisinant. Cet équipement contient de la capsaïcine (issu du piment rouge) ce qui amène une irritation cutanée modérée à forte particulièrement lorsqu'en contact avec les yeux ainsi que des larmoiements et une difficulté respiratoire.

Le jet du répulsif peut être projeté à une distance approximative de 5.5 mètres, il est donc important de s'assurer qu'aucun obstacle ou personne ne se trouve à proximité. Étant un jet liquide, ce dernier peut éclabousser et être influencé par les vents. Lors de l'utilisation du répulsif inerte dans le cadre d'une formation, prendre en considération que le liquide contient de l'alcool et est donc inflammable et peut également irriter les yeux et la peau.

Contexte d'urgence

En contexte d'urgence, l'utilisateur n'est pas tenu de porter les équipements de protection individuelle.